

# LE DERNIER BAROUD DE

Ce n'est que le 15 juin, après une boucherie ethnique sans précédent au Rwanda, que le président, estimant que « ce n'est pas acceptable », a déclenché l'opération « Turquoise ». Pour efficace qu'elle soit, cette « mission humanitaire » ne doit pas faire oublier le soutien apporté par Paris au dictateur de Kigali et à ses pairs. Reste que la France, quitte à intervenir seule, ne peut laisser l'Afrique s'autodétruire.

**I**l y avait ce coupable abandon que rien ne pouvait justifier. Le Rwanda, petit morceau d'Afrique cliniquement mort, avait cessé ses appels au secours. Pour cause de génocide. Depuis douze semaines, en effet, le pays des Mille Collines n'est plus qu'un immense cimetière. 500 000 morts,

et Michel Roussin, respectivement ministres des Affaires étrangères, de la Défense et de la Coopération, et l'amiral Lanxade, chef d'état-major des armées. Décrivant l'indicible massacre, le président de la République ne peut cacher son émotion. Ni sa colère. Il ne peut laisser dire que, face à cette tragédie, il est resté

vocation de la France de jouer les gendarmes en Afrique ? Les temps ont changé, le monde n'est plus bipolaire, et le Rwanda, de toute façon, n'a jamais représenté un véritable enjeu stratégique. Sans doute. Mais, fait observer le chef de l'Etat, il n'est pas possible de se retrancher derrière ce cynisme tranquille. Il faut forcer le

mur de l'indifférence. Parce que les Rwandais sont des francophones. Parce qu'il s'agit de l'Afrique et que, dernière des grandes puissances à s'y impliquer vraiment, la France est la seule à pouvoir y intervenir. Et parce que, enfin, l'accumulation d'images venues de Kigali est devenue intolérable. Sous une façade d'unanimité, on devine les grimaces : d'un côté, les « interventionnistes », le président et le ministre des Affaires étrangères ; de l'autre, le duo Balladur-Léotard, qui estime que Paris n'a pas « soldé son passif » dans cette région des grands lacs et qu'une action militaro-humanitaire comprend, évidemment, de hauts risques. Les limites d'une opération occidentale en Somalie à moitié man-

quée sont présentes à l'esprit de tous. Cette vérité a son importance. Elle ne modifiera pas, toutefois, la détermination de François Mitterrand, malgré la prudence du Premier ministre. L'opération « Turquoise » est déclenchée (voir, page 42, le reportage de Vincent Huguex) face à une impuissance internationale consentie. Pas question, en tout cas, de renouveler les opérations « Barracuda » (République centrafricaine) ou « Manta » (Tchad). Marsouins, parachutistes et légionnaires ont pour

F. APESTEGUY/GAMMA



François Mitterrand à Abidjan. Le fil direct Afrique-Elysée.

peut-être davantage, 350 000 réfugiés hors des frontières, 2 millions de personnes déplacées à l'intérieur de cet abattoir ethnique. Un désastre humanitaire sans précédent et le silence assourdissant de la communauté internationale...

« Ce n'est pas acceptable, il faut sans tarder faire quelque chose. J'en assume l'entière responsabilité. » En ce mercredi 15 juin, François Mitterrand a réuni, en conseil restreint, le chef du gouvernement, Edouard Balladur, Alain Juppé, François Léotard

les bras croisés. Que la France a abandonné l'Afrique. Question : la France est-elle bien placée pour faire valoir le principe du droit d'ingérence en cas de non-assistance à population en danger ? Après tout, Paris a apporté son soutien au régime du président assassiné, Juvénal Habyarimana, et précipité le retrait des Bérêts rouges chargés d'évacuer les Occidentaux de Kigali, alors que le signal de la boucherie avait été donné.

Est-ce encore – et toujours – la

# MITTERRAND L'AFRICAIN

mission de protéger des populations civiles menacées d'extermination. Et leur action sera limitée dans le temps.

Quelques Trissotin ont cru déceler dans cette intervention de « brancardiers » – pour reprendre l'expression d'un officier supérieur – un relent de colonialisme. Ainsi, lors du sommet de l'Organisation de l'unité africaine, tenu cette année à Tunis, des voix, peu nombreuses il est vrai, se sont élevées pour dénoncer l'ingérence de la France sur le continent noir. Les participants les plus critiques ont cependant dû admettre qu'« il n'y avait, pour l'instant, d'autre choix ». En vérité, personne ne s'est opposé formellement à l'initiative de Paris, qui n'a d'autre objet que de servir de « relais », en attendant le déploiement, en principe fin juillet, de 5 000 Casques bleus.

En principe ? Paris connaît trop, en effet, les pesanteurs du « machin », les retards à l'allumage habituels dès qu'il faut mettre en marche une force internationale. Voilà pourquoi, parallèlement à la mission Turquoise, la France a déclenché une opération ONU. Pressions diplomatiques et politiques à New York pour que les pays enrôlés accordent au plus tôt leurs actes avec leurs déclarations. Pressions déjà couronnées d'un relatif succès : les Tunisiens ont accru leur contingent ; les Canadiens vont placer 350 spécialistes des communications au service de cette force ; les Belges eux-mêmes, si longtemps réticents, devraient fournir un appui logistique. Du coup, l'action de la France, d'abord accueillie avec surprise, puis un certain scepticisme, prenait de plus nobles accents.

Elle n'aurait pas dû surprendre. Car il est incontestable que le dernier baroud de Mitterrand l'Africain, outre qu'il apaise sa conscience, s'inscrit parfaitement dans la continuité interventionniste entre Cancor et Capricorne. L'ancienne métropole est intervenue une bonne vingtaine de fois dans ses ex-colonies, soit pour rétablir l'ordre, en vertu d'accords de défense, soit pour consolider le pouvoir de potentats aux abois. Dans les faits, tous les gouvernements de la V<sup>e</sup> République, de gauche comme de droite, ont suivi une politique iden-

tique à l'égard du continent noir. Avec des nuances quant au type de rapports à établir avec tel ou tel chef d'État, il y a toujours eu, en effet, consensus sur le devoir moral et l'intérêt politique d'aider de façon privilégiée l'Afrique francophone.

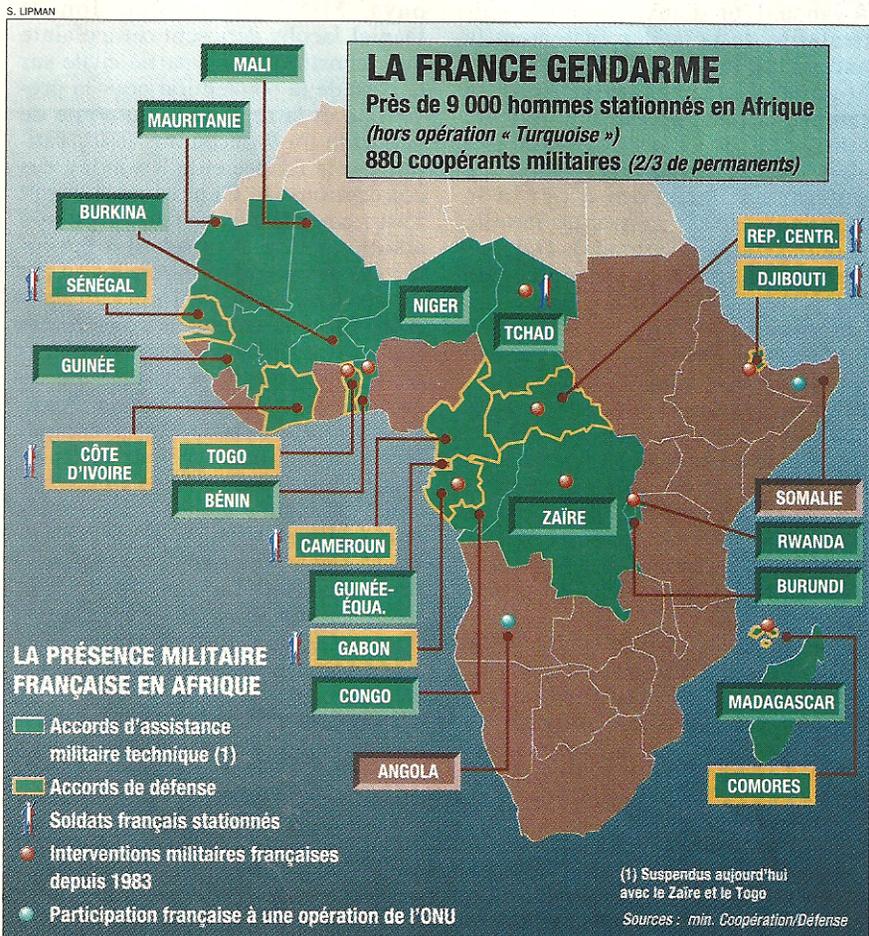
## « NOTRE DOMAINE RÉSERVÉ »

Publié en 1953, après son passage au ministère de la France d'outre-mer, dans le cabinet dirigé par René Pleven (juillet 1950-février 1951), le livre de François Mitterrand « Aux frontières de l'Union française » est prémonitoire. Entre autres choses, on y lit ceci : « Dire à nos alliés que là est notre domaine réservé et dire aux populations d'Afrique que ce domaine est aussi et surtout le leur, c'est, je crois, commencer par le commencement. »

En 1981, lorsqu'il succède à Valéry

Giscard d'Estaing, le nouveau maître de l'Elysée ne déroge pas aux usages. Il a tissé de solides amitiés en Afrique subsaharienne et connaît personnellement plusieurs « pères de l'indépendance ». Il innove, pourtant, en appelant à la Coopération et au Développement Jean-Pierre Cot, 44 ans, député rocardien de Savoie. Le jeune ministre incarne tout ce que ses interlocuteurs africains détestent. Il veut – de façon assez maladroite, il est vrai – moraliser les relations franco-africaines, défendre les droits de l'homme et établir de nouveaux rapports économiques de codéveloppement. » L'expérience a fait long feu. Il est remercié en décembre 1982.

Le fil direct Afrique-Elysée est immédiatement renoué. Un an plus tard, Mitterrand conforte cette rela-



# Une plainte embarrassante

Déposée par des Rwandais pour « génocide » et « crimes contre l'humanité », elle pourrait aboutir et mettre en lumière l'attitude ambiguë de la France.

Les massacres du Rwanda auront le triste privilège de susciter la première plainte déposée en France pour « génocide » et « crimes contre l'humanité » depuis l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> mars 1994, du nouveau Code pénal, qui en donne pour la première fois des définitions légales. Ses auteurs, cinq Tutsi représentés par leurs avocats, M<sup>es</sup> William Bourdon et Daniel Jacoby, risquent de poser un délicat problème aux autorités françaises, car cette plainte, qui devrait logiquement être acceptée par le doyen des juges d'instruction de Paris, offre une navrante illustration de l'attitude de la France au début des massacres, en avril dernier.

Les plaignants, de nationalité rwandaise, sont réfugiés en France (en attente du statut de réfugié politique), après avoir été les témoins directs de l'assassinat de leurs proches, ou bien s'y trouvaient au moment où leur famille a péri au Rwanda. L'un d'eux présente la particularité de posséder également la nationalité française. Parmi eux, un homme d'affaires tutsi dont la femme et les cinq enfants ont été massacrés par l'armée rwandaise alors qu'il séjournait en France. Un étudiant à Paris, qui a perdu la quasi-totalité de sa grande famille (oncles, tantes, cousins), tuée en avril par l'armée et les milices du MRND-CDR. Une ancienne employée du siège de la CEE à Kigali, qui, informée par un ami hutu que son nom figurait sur les listes de personnes à exécuter, a fui grâce aux militaires belges et obtenu, alors qu'une partie de sa famille était massacrée, d'être évacuée à Paris par l'armée française : épouse d'un Français, elle est la mère d'une petite fille de nationalité française, au nom de laquelle elle s'est portée partie civile.

Un ancien salarié du centre culturel français n'a pas eu cette chance. Fuyant les miliciens venus le tuer chez lui, il a réussi, poursuivi par ses assaillants, à gagner le centre culturel, encore gardé par des soldats français, qui le protégèrent en s'interposant. Mais les Français quittèrent le Rwanda le lendemain en refusant de l'emmener. Abandonné, comme d'autres Rwandais, il fut

sauvé par l'armée belge, qui l'évacua, avec ses ressortissants, vers Nairobi, le 12 avril.

En revanche – et c'est ce qui rend cette plainte particulièrement embarrassante – certains des complices des crimes, nommément visés, ont été évacués par l'armée française et se trouvaient sur notre territoire il y a encore quelques semaines. Le 9 avril, l'entourage de l'ancien président de la République rwandaise, Juvénal Habyarimana, a en effet bénéficié d'une évacuation d'urgence vers Paris. Notamment son épouse, qui a joué un rôle particulièrement actif, plusieurs cadres des sinistres réseaux Zéro, et Ferdinand Nahimana, ancien responsable de Radio Mille Collines, contrôlée par le régime, sur les antennes de laquelle il a lancé de constants appels au génocide en avril et mai derniers.

De concert avec un collègue belge, qui agit de même dans son pays, M<sup>es</sup> William Bourdon et Daniel Jacoby déposent cette plainte avec constitution de partie civile sur la base de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948 (ratifiée par la France et le Rwanda), des conventions de Genève du 12 août 1949, complétées par le protocole additionnel de 1977 relatif à la protection des populations civiles en cas de conflits armés n'opposant pas deux Etats. C'est sur la base de ces textes, qui instituent une compétence universelle pour ce type de crimes, qu'un juge français, Jean-Pierre Getti, s'était déclaré compétent le 6 mai dernier pour instruire une plainte de cinq Bosniaques rescapés de camps serbes pour crimes contre l'humanité commis en ex-Yougoslavie. Il estimait que la jurisprudence internationale et celle de la Cour de cassation lui permettaient d'instruire, sans que les responsables soient *effectivement* sur le territoire français, afin de poursuivre et d'extrader. Le parquet a fait appel, et la cour d'appel de Paris doit désormais trancher cet intéressant conflit. La plainte des réfugiés rwandais, visant des individus dont certains *résident* en France, ne peut qu'embarrasser encore plus le parquet.

Eric Conan ■

■ ■ ■

tion presque familiale avec ses pairs africains en nommant aux côtés de Guy Penne, son conseiller pour les affaires africaines et malgaches, son fils aîné Jean-Christophe, qui a été chef de poste des bureaux de l'Agence France-Presse à Nouakchott, puis à Lomé. Népotisme ? « Papamadi », comme certains l'ont baptisé, s'acquitte avec discrétion de sa tâche, mais en profite aussi pour faire des affaires.

## UN CONTINENT MARGINALISÉ

Il faudra attendre le sommet franco-africain de La Baule, en juin 1990, pour qu'enfin les choses changent. L'art de gouverner sur la prévarication, la violence et l'arbitraire n'est plus de mise. Quelques mois auparavant, le mur de Berlin est tombé : de toute évidence, les vents d'Est soufflent désormais sur le Sud. Le message de Mitterrand est donc clair : aide au développement à condition d'une transition pacifique des régimes africains vers la démocratie et le multipartisme. Certains pays n'ont pas attendu le conseil présidentiel pour tenter l'expérience. D'autres, cependant, renâclent. Ainsi, une poignée de tyrannaux locaux parviennent à conserver non seulement le contrôle des forces de répression, mais aussi – on l'a vu au Togo et au Zaïre – des trésors de guerre, constitués au cours de vingt à trente ans de pouvoir absolu.

« En prenant les devants à La Baule, écrit le chef de l'Etat français à l'un de ses amis, je n'ai pas voulu faire autre chose que mettre en garde mes pairs africains sur l'inévitabilité du changement auquel il convenait que leurs Etats et systèmes politiques se préparent, à défaut d'être emportés eux-mêmes dans la tourmente ou de voir leur continent marginalisé sur l'échiquier mondial. » C'est quasi fait. Car qui s'intéresse aujourd'hui à ce continent sinistré ? Les Etats-Unis, échaudés par leur déconvenue somalienne (ils ont perdu 39 hommes), ont juré de ne plus y remettre les pieds. Il y a belle lurette que les Russes et les Cubains ont plié bagage. La fin de la guerre froide a laissé Paris en tête à tête avec ses anciennes colonies. Elles lui coûtent cher, très cher. Pour de multiples raisons, pourtant, la France entend maintenir ses engagements et assumer ses responsabilités. « Pays de moyenne impuissance », comme aimait à le rappeler l'ambassadeur Guy Georgy, elle ne veut ni ne peut abandonner cet espace francophone, indispensable à son rang. Le Rwanda en est la tragique illustration.

Christian Hoche et Jean Lesieur ■